

- **VILLE de VALOGNES** -

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 FÉVRIER 2012

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le SEPT du mois de FÉVRIER, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire.**

Etaient présents : **M. Jacques COQUELIN, Maire,**
MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mme Anne-Marie GOLSE, MM. Jean-Marie LOSIO, Sylvain CAILLOT, Mme Odile SANSON, Adjoints au Maire,
MM. Pierre COURSIER, Gérard BRÉBANT, Conseillers Municipaux Délégués,
MM. Lucien LECERF, Alain THOMAS, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Lucie LUCAS, Nicole HAMEL, Christine GENTELET, Sylvie BÉCHET (à partir de 19 h 30), M. Damien FORTIN, Mme Anne-Marie MOUCHEL, MM. Rémi BESSELIÈVRE, Christian LE BRIS, Philippe LETENNEUR, Mme Ghyslaine LE LANCHON, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : **Mme Patricia THOMAS,** Adjointe au Maire (pouvoir à M. THOMAS),
Mme Sylvie BÉCHET, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme GRANDGUILLOTTE) jusqu'à 19 h 30, **M. Michel BEAUSSARON,** Conseiller Municipal (pouvoir à M. BESSELIÈVRE), **M. Didier GOUJON,** Conseiller Municipal, **M. Jean LENOBLE,** Conseiller Municipal (pouvoir à Mme MOUCHEL).

Absents : **M. Jean-Louis VALENTIN,** Conseiller Municipal, **Mme Jocelyne MANCEAU,** Conseillère Municipale, **Melle Julie JEAN,** Conseillère Municipale.

Mme Nicole HAMEL a été élue Secrétaire.

Date de convocation : 31/01/2012
Date d'affichage : 31/01/2012
Nbre de Conseillers en exercice : 29
Nbre de Conseillers présents : 21 puis 22
Nbre de Conseillers votants : 25

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 7 février 2012 à 18 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Ouverture des commerces de détail les dimanches 11 et 18 décembre 2011 - Défense de la Ville au Tribunal Administratif suite aux requêtes du Syndicat CFDT.

Le Syndicat Régional CFDT des Services de Basse-Normandie a présenté, devant le Tribunal Administratif de Caen, deux requêtes pour excès de pouvoir contre les arrêtés municipaux portant dérogation à l'obligation du repos hebdomadaire des personnels, en vue de l'ouverture des commerces de détail les dimanches 11 et 18 décembre 2011.

En application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant délégation au Maire pour exercer des actions en justice, par délibération du Conseil Municipal du 5 mai 2008, et compte tenu du délai de 30 jours imparti à réception des requêtes (19 décembre 2011), Celui-ci a adressé deux mémoires en défense à la juridiction administrative.

Comprenant la démarche syndicale liée au repos hebdomadaire des personnels, le Maire n'a pas, dans un premier temps, sollicité d'assistance d'un Avocat.

Après examen par sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 31 janvier 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** des requêtes présentées par le Syndicat Régional CFDT des Services de Basse-Normandie auprès du Tribunal Administratif de Caen et des mémoires en défense ;
- Et **AUTORISE** le Maire, en fonction de l'évolution de ces deux affaires, à solliciter, en cas de besoin, le concours d'un Avocat.

2. Attribution à titre exceptionnel d'une subvention.

Après examen par sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 31 janvier 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ALLOUE** à titre exceptionnel une subvention municipale d'un montant de 1.000 €, au Groupe scolaire Léopold Delisle, pour la réalisation d'une classe de découverte « patrimoine » au Mont Saint-Michel du 5 au 9 mars pour des élèves de CM1.

3. Mise à disposition à titre précaire et révocable des herbages communaux.

Chaque année, la Ville de Valognes consent à titre précaire et révocable la mise à disposition d'herbages communaux à des exploitants agricoles moyennant le versement d'une redevance calculée en fonction de la qualité du terrain.

Sur avis de sa Commission Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme, réunie le 17 janvier 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **FIXE** pour l'année 2012, les tarifs de mise à disposition de ces herbages, de la façon suivante :

- Terre de bonne qualité : 164 € l'hectare
- Terre de qualité inférieure : 141,50 € l'hectare
- Terrains acquis des Consorts Pezet : 108 € l'hectare.

4. Cession et acquisition foncières.

Cession d'une parcelle chasse Anthonne

Sur avis de sa Commission Finances – Développement économique, industriel et commercial – Administration générale, consultée le 31 janvier 2012, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la cession d'une parcelle de terrain cadastrée section AP 549 d'une superficie de 1.519 m², située chasse Anthonne, à Monsieur et Madame Jean PIARD, lesquels se sont portés acquéreurs.

Acquisition d'une bande de terrain au Petit Hamel.

Dans le cadre du projet de transfert du magasin Intermarché, et pour tenir compte du trafic routier dans le quartier du Petit Hamel, en concertation avec la Direction des Routes Départementales la création d'un giratoire a été projetée, pour distribuer l'ensemble des flux de circulation.

Il convient à cet effet, d'acquérir une bande de terrain à prélever dans la parcelle cadastrée section AV 161, propriété de Manche Habitat.

Sur avis de sa Commission Environnement – Cadre de vie – Urbanisme consultée le 17 janvier 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à l'acquisition de cette bande de terrain.

5. Construction d'un centre commercial – Aménagement de V.R.D. – Convention tripartite de Projet Urbain Partenarial.

Le Projet Urbain Partenarial (PUP) constitue une nouvelle forme de participation au financement des équipements publics, créé par l'article 43 de la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, dite loi « Boutin ».

À l'initiative du propriétaire, du constructeur ou de l'aménageur, le PUP, sous forme de convention, permet de mettre à la charge de celui-ci, tout ou partie des coûts des équipements d'infrastructures ou de superstructures nécessaires à la réalisation d'un projet de construction ou d'aménagement. L'opérateur s'engage envers la collectivité à financer certains équipements publics rendus nécessaires par son projet d'aménagement ou de construction.

Par délibération du 7 février 2011, le Conseil Municipal a donné son accord à la cession de parcelles situées au Petit Hamel, d'une superficie totale de 3ha00a37ca à Monsieur et Madame Philippe COUASNON, en vue du transfert du magasin INTERMARCHÉ.

Ceux-ci envisagent sur lesdites parcelles la construction d'un centre commercial avec réalisation d'un accès par un giratoire avec extension de réseaux publics. En conséquence, ils ont souhaité conclure avec le Département de la Manche et la Ville de Valognes, une convention de Projet Urbain Partenarial, arrêtant les modalités de participation et de réalisation des travaux.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme consultée le 17 janvier 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD** à la passation, avec la SA COBEVAL représentée par Monsieur Philippe COUASNON et le Département de la Manche, d'une convention tripartite de Projet Urbain Partenarial dans le cadre de la construction d'un centre commercial INTERMARCHÉ en bordure de la Route Départementale n°2 avec réalisation d'un accès par giratoire et extension de réseaux publics ;
- **Et AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

6. Regroupement des équipements sportifs sur le site du Bourgneuf - Réalisation d'un terrain de rugby - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.

Par délibération du 27 juin 2011, le Conseil Municipal a décidé la réalisation d'une première tranche opérationnelle de travaux dans le cadre du regroupement des équipements sportifs sur le site du Bourgneuf et notamment la réalisation d'un terrain de rugby en herbe répondant aux normes de la Fédération Française de Rugby.

Cette opération d'investissement, décomposée en une tranche ferme et une tranche conditionnelle, représente une dépense estimative globale de 438.000 € HT, soit 523.848 € TTC.

Sur avis de sa Commission Sport - Infrastructures sportives - Evènementiel fixée le 1^{er} février 2012, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 4 abstentions (*Mme MOUCHEL avec le pouvoir de M. LENOBLE - M. BESSELIEVRE avec le pouvoir de M. BEAUSSARON*), à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **ADOPTE** le programme de travaux concernant la réalisation d'un terrain de Rugby en herbe sur le site du Bourgneuf répondant aux normes de la Fédération Française de Rugby pour un montant estimatif global de 438.000 € HT, se décomposant en une tranche ferme d'un montant de 343 000 € H.T et une tranche conditionnelle d'un montant de 95 000 € H.T ;
- **APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises, établi par le Cabinet F.H.R. missionné à cet effet ;
- **RETIENT** pour la mise en concurrence des entreprises la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, étant précisé que la consultation se déroulera en deux temps :
 - ✓ appel à candidatures et sélection d'au moins trois candidats admis à remettre une offre selon les critères suivants : référence 60 % et moyens 40 %
 - ✓ remise du D.C.E. aux entreprises sélectionnées ;
- **Et AUTORISE** le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise présentant la meilleure offre de prix et de prestations.

7. Transfert des voies communales en gestion communautaire.

Suite aux derniers programmes de réfection des voiries communales situées hors agglomération, il est proposé à l'Assemblée, conformément à l'article B-31 des statuts de la Communauté de Communes du Bocage Valognais, d'effectuer le transfert de tronçons aux endroits suivants :

- ✓ Secteur 10 B - chemin de l'Anglade pour 630 ml
- ✓ Secteur 12 B - chemin des Pendus (1^{ère} partie) pour 360 ml
- ✓ Secteur 12 C - chemin des Pendus (2^{ème} partie) pour 550 ml
- ✓ Secteur 13 - la Borderie pour 782 ml

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme consultée le 17 janvier 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** le transfert à la Communauté de Communes du Bocage Valognais de ces tronçons de voiries communales.

8. Renouvellement de l'adhésion de la Ville aux différents fonds d'action sociale.

Sur avis de sa Commission Action Sociale - Santé - Handicap - Famille - Logement, réunie le 31 janvier 2012, l'Assemblée communale, comme chaque année, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **SE PRONONCE favorablement** sur le renouvellement en 2012 de l'adhésion de la Ville de Valognes aux différents fonds d'action sociale suivants :

- ✓ Fonds de Solidarité pour le Logement – F.S.L. - et Fonds Social Energie – F.S.E. - correspondant à une participation de 0,80 € par habitant.
- ✓ Fonds d’Aide aux Jeunes en Difficulté – F.A.J.D. – correspondant à une participation de 0,23 € par habitant.
- **et AUTORISE** l’inscription de la participation financière correspondante au Budget Primitif 2012.

9. Station d’épuration – mise à jour du manuel d’autosurveillance.

Les dispositions de la loi sur l’Eau du 3 janvier 1992 et de l’arrêté du 22 décembre 1994 obligent les exploitants de station d’épuration à constituer un manuel pour la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées, manuel devant être mis régulièrement à jour.

Sur avis de la Commission Environnement – Cadre de vie – Urbanisme, réunie le 17 janvier 2012, l’Assemblée Communale, à l’unanimité des Membres présents ou représentés, **APPROUVE** la mise à jour du manuel d’autosurveillance de la station d’épuration de Valognes, ainsi que sa diffusion auprès des Services concernés

10. Conventions, contrats, titres de recettes, reprise de concessions.

Sur avis favorable de ses différentes Commissions, le Conseil Municipal, à l’unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation et au renouvellement des conventions et contrats suivants, à l’émission d’un titre de recette et à la reprise de concessions :

Dossiers examinés par la Commission Culture – Patrimoine les 26 janvier 2011 et 20 septembre 2011 :

- Contrat avec l’Association « Art’Syndicate » pour l’organisation d’un concert Afro Lions Sextet le vendredi 23 mars 2012 à 20 h 45 à l’Hôtel-Dieu – Coût du spectacle : 1.750 € TTC, auquel s’ajoutent les repas et la technique son et lumière.
- Convention de partenariat avec le Fonds Régional d’Art Contemporain (F.R.A.C.) de Basse-Normandie pour l’organisation du 21 février au 29 mars dans le cadre de la saison culturelle, d’une exposition intitulée « Vol de nuit » à la galerie Marie Laurencin de l’Hôtel-Dieu et d’une médiation auprès des enseignants avec visite commentée de l’exposition et fourniture d’un dossier pédagogique.

Dossiers examinés par la Commission Environnement – Cadre de vie – Urbanisme le 17 janvier 2012 :

- Constitution d’une servitude de passage d’un réseau d’eaux pluviales au travers de la parcelle cadastrée section AM 359 p, propriété de la ville,

située 27 rue de Poterie au profit de la parcelle cadastrée section AM 162, dans le cadre de travaux de mise en séparatif des eaux usées et eaux pluviales – passation d’une convention.

- Implantation de deux câbles HTA souterrains avenue Jean Monnet, dans le cadre de la viabilisation de terrains – passation d’une convention de servitude avec ERDF Manche.
- Cession de matériel déclassé – Emission d’un titre de recette.

Dossiers examinés par la Commission Enseignement – Education – Aide à la réussite scolaire le 23 janvier 2012 :

- Convention avec l’Association « Les Concerts en Valognais » dans le cadre de la mise en place d’un partenariat entre l’Ecole Municipale de Musique et cette association qui participera à la Saison musicale à travers des actions pédagogiques auprès des scolaires.
- Ecole Municipale de Musique - Renouvellement pour l’année scolaire 2011-2012 de la convention d’objectifs et de moyens avec le Conseil Général de la Manche, conditionnant le versement d’une subvention de 16.415 €.
- Renouvellement de la convention tripartite pour la mise à disposition tous les mercredis matin de la salle de motricité de l’Ecole Maternelle Alexis de Tocqueville à l’Association « Les P’tiots » pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Dossiers examinés par la Commission Finances – Développement économique, industriel et commercial – Administration Générale le 31 janvier 2012 :

- Mise en place d’un périmètre de protection autour du forage Bretel – phase administrative comprenant la constitution du dossier d’enquête publique et parcellaire, la prise d’arrêté de DUP et l’inscription des servitudes à la conservation des hypothèques départementales – passation d’une convention avec l’Agence de l’Eau Seine-Normandie.
- Reprise et réaffectation de concessions abandonnées au cimetière Saint-Malo et réaffectation.

Dossiers examinés par la Commission Action sociale, Santé, Handicap, Famille, Logement le 31 janvier 2012 :

- Passation d’une convention de réservation de logements avec l’Office H.L.M. Manche Habitat et la Société Anonyme d’H.L.M. Coutances Granville.
- Mise à disposition d’un appartement au Centre de Secours Principal (gardes postées par nécessité de service) – Passation d’une convention tripartite avec l’Amicale des Sapeurs-Pompiers et le Service Départemental d’Incendie et de Secours.
- Mise à disposition à titre gracieux de la maison située 119 rue de Poterie, au Secours Populaire - Passation d’une convention à compter du 1^{er} mars 2012 pour une durée de trois ans.

Dossiers examinés par la Commission Jeunesse - Vie Associative - Temps Libre le 31 janvier 2012 :

- Opération Ticket Temps Libre - vacances d'hiver 2011 - Convention avec l'association PEP ART pour l'organisation d'un atelier d'arts plastiques « recycl'art » pour 12 enfants âgés de 10 à 14 ans, programmé les 14, 15, 16 février, à l'Hôtel-Dieu - Coût global : 672 €.
- Accueil Collectif de Mineurs - Passation, à compter du 1^{er} mars 2012, d'une convention de mise à disposition à titre gracieux, de deux salles d'activités à la Communauté de Communes du Bocage Valognais, pour les activités d'éveil du Relais Assistantes Maternelles.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2012.

L'année budgétaire est rythmée par plusieurs étapes qui concrétisent l'expression de la politique municipale. Le budget est l'outil essentiel qui conditionne la réalisation d'un programme d'actions pour la Collectivité. Le Débat d'Orientation Budgétaire est la première étape de ce cycle.

Institué par la loi du 6 Février 1992, obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants, il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget. Son contenu n'est pas précisé dans les textes.

Les autres étapes de la vie budgétaire communale sont :

- Le budget primitif qui en découle et qui traduira les orientations du débat.
- Les décisions modificatives, qui interviennent en cours d'exercice et permettent d'opérer les ajustements par rapport au budget primitif, en fonction des aléas de la vie de la cité (recettes et dépenses).
- Le compte administratif, qui arrête les comptes de l'année précédente, et son pendant, le compte de gestion du Trésorier, Receveur Municipal.

LES OBJECTIFS DU DÉBAT

C'est un moment privilégié, avant la discussion du budget en lui-même, pour aborder la politique proposée par l'équipe municipale, pour tracer les grandes lignes des actions à mener sur l'année, et dégager, dans une perspective pluriannuelle, les orientations pour les exercices suivants.

C'est l'occasion pour l'assemblée,

- de s'informer sur la conjoncture économique en général, et de prendre connaissance des éléments de la loi de finances qui ont une incidence directe ou indirecte pour les collectivités locales en général et pour les communes en particulier,
- d'évaluer la situation financière de la collectivité.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel, il n'y a pas de vote. Il fait néanmoins l'objet d'une délibération pour le contrôle de légalité. L'objectif est d'échanger sur les priorités à retenir en investissement, et aussi sur la politique à mener en fonctionnement, notamment en ce qui concerne la fiscalité, en tenant compte des données économiques connues au jour du débat.

Ce débat est un acte éminemment politique, il préfigure les priorités qui seront affinées et retenues dans le Budget Primitif.

L'investissement pour 2012 se décomposera en deux grandes parties : les projets majeurs du mandat et l'investissement courant.

La priorité sera donnée aux investissements suivants :

- La requalification du cœur de Ville
- Le regroupement des installations sportives sur le site du Bourgneuf.

ÉLÉMENTS POUR UNE PROSPECTIVE 2012-2015

Compte tenu des subventions allouées pour le regroupement des installations sportives, de celles attendues pour la requalification du cœur de Ville, du gel des concours financiers de l'Etat, de l'évolution des bases de la fiscalité directe locale, des dépenses de fonctionnement, de la masse salariale, la réalisation des investissements et leur incidence sur la faisabilité et la dette feront l'objet de ce débat.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **PREND ACTE** des principales orientations budgétaires pour l'exercice 2012.

Valognes, le 8 février 2012

LE MAIRE :

Jacques COQUELIN